

Bulletin municipal

N°11

VŒUX A LA POPULATION

Comme tous les ans à pareille époque, le Conseil municipal vous adresse ses vœux les meilleurs pour 2006.

Que cette nouvelle année soit pour vous tous, prospère, porteuse de bonnes nouvelles, exempte de soucis de santé pour qu'ensemble nous puissions nous retrouver le moment venu pour l'inauguration de la salle des Fêtes et de la Mairie, signes extérieurs de la volonté de donner à notre commune les moyens de bien vivre son avenir.

Bonne et heureuse année.....

Le Conseil Municipal.

Moulin de Langoust Travaux des rives de l'Artats

Menés par le RTM, service de l'Etat spécialisé dans les travaux et prévention des risques en montagne, ce chantier a consisté à refaire l'enrochement des rives du ruisseau qui s'étaient effondrées. L'eau minait les bases des bâtiments du Moulin, les affaissements ralentissaient l'écoulement des eaux par fortes pluies et occasionnaient des débordements en amont, le remplacement de la passerelle et la pose de barrières de protection sécuriseront le site. Les roches instables de la paroi rocheuses ont été éliminées.

Cette opération lancée en 2002 a pu être menée grâce aux concours financiers obtenus auprès de l'Etat sur crédits européens pour 21000€ soit 60% du total HT, auprès du Conseil Général pour 7000€ soit 20% du total HT et 7000€ sur fonds propres par la commune, soit un coût total de 35000€ HT.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CUMINETTI. Cette opération a redonné à l'entrée de notre village un aspect plus attrayant.

Une nouvelle étude va démarrer pour la restauration des rives à partir du Moulin, en amont, jusqu'au canal d'amenée d'eau au Moulin.

**11 novembre
2005**

87 ans après l'armistice du 11 novembre 1918, la commune a commémoré cet anniversaire.

La population était au rendez-vous et nous nous réjouissons de la présence des ados Andy et Yoann ORLANDO, Jordan PORTERIE, Charlotte PEREZ, des enfants Tiffany et Thomas RIVIÈRE et Luc PEREZ.

Charlotte, Tiffany et Luc ont déposé la gerbe offerte par la commune ainsi qu'un pot de fleurs au pied du monument aux morts.

Auparavant Laura PEREZ, Conseillère Régionale du Conseil des Jeunes de Midi-Pyrénées a, pour la première fois de son mandat, officié dans notre commune en donnant lecture, à la demande de M. le Maire, du message des Associations d'Anciens Combattants.

Après la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants par M. le Maire, le dépôt de gerbe, l'appel aux morts, la minute de silence et avoir écouté la Marseillaise, les participants se sont retrouvés à la Mairie pour le désormais traditionnel apéritif de l'amitié.

A celles et à ceux, petits et grands qui ont honoré de leur présence cette cérémonie, j'adresse tant en mon nom qu'en celui du Conseil municipal, nos sincères remerciements.

HISTOIRE D'EAUX USÉES

EN 1994

Les communes de GOURBIT-RABAT-SURBA et BANAT décidaient de construire un collecteur de tout à l'égout avec le concours du Syndicat du Soudour et raccordement à la station d'épuration traitant les communes de Tarascon, Ussat et Quié.

Monsieur Robert NAUDY en était le Maire et la situation ne semblait pas poser de problème jusqu'aux élections municipales de 2001.

Le changement ne nous fut pas favorable, loin de là et de décisions en décisions puis de changements des modalités, les facturations ont pris une tournure insupportable pour les communes concernées et plus particulièrement pour les communes de GOURBIT et RABAT.

Avec Mr NAUDI, la commune, sur la base du rattachement à la convention de 1982 payait la somme annuelle de 327,00 € prise sur le budget communal, ce qui n'avait aucune incidence directe sur les charges d'assainissement payées par les habitants de la commune. En 2003.

Monsieur le Président de la régie de Tarascon décidait de changer le mode de calcul de notre participation, le coût annuel passant à 559,54 €.

Même calcul pour 2004 jusqu'à fin juillet 2005, pour 640,33 €, date à partir de laquelle les dirigeants élus majoritaires du Syndicat Soudour devenus gestionnaires de la station d'épuration décidaient de nous imposer un nouveau mode de facturation encore plus dur et discriminatoire pour les deux seules communes de GOURBIT et RABAT, nous imposant à 1,00€ du mètre cube au lieu de 0,70€ pour les autres communes marquant ainsi très nettement leurs différences à notre égard.

De plus, fait aggravant, le cubage n'est plus pris en compte à partir de l'eau consommée mais à partir du compteur général du réservoir, nous faisant ainsi payer au même titre que les eaux usées, l'eau des bassins et des fontaines du village, du cimetière, des compteurs de jardins et qui plus est, faisant aussi payer l'assainissement aux non raccordés.

Cette mesure nous l'avons dénoncée comme illégale et refusons de payer.

Il faut savoir que les nouvelles dispositions qui nous sont imposées représentent un coût annuel d'environ 8000,00 € soit une augmentation effarante des coûts de traitement que vous retrouverez sur vos factures d'assainissement. Sauf à ce que les procédures engagées contre le Syndicat du Soudour pour ces mesures illégales et discriminatoires nous permettent de faire changer ces pratiques d'un autre âge.

Ainsi faites-vous une opinion de ce qu'est et devrait être la solidarité au sein du Syndicat !

P.S. : pour 2005, le 1^{er} montant s'élève à ce jour à 2403,31 €.

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DES PLACES ET RUES DU VILLAGE

A ce jour, notre appel fait dans le bulletin n°10 a reçu en tout et pour tout trois réponses....

Cela est nettement insuffisant pour se faire une opinion des idées que la population peut avoir sur les aménagements à venir de notre village.

Encore un petit effort et nous y verrons plus clair sur vos désirs en matière d'aménagements.

LE TAMBOUR

Le tambour municipal, son harnais et ses baguettes ont fait étape dans le village.

Le Conseil Municipal aimerait bien le voir revenir au bercail.

Il est donc demandé à la population qui connaîtrait le point de chute du tambour et de ses accessoires, d'en assurer le retour.

D'avance nous vous en remercions.

INFOS

Nous tenons à votre disposition des imprimés de déclaration de détention de chiens dangereux à retirer en Mairie que les propriétaires doivent ramener complétés. La non déclaration expose les maîtres des chiens à de lourdes sanctions.

ÉCOLE

La commune de Gourbit ne possède plus d'école mais contribue au financement de la scolarité des enfants du village dans le cadre du RPI à raison de 752€ par enfant et par an, sommes versées aux communes de Banat Tarascon et Rabat où sont scolarisés les enfants de Gourbit.